
jcf
19
UNE PUBLICATION DU CONSEIL DE LA JEUNESSE
DECEMBRE 2011 - JANVIER - FEVRIER 2012
Emploi
jh ch. Job de qualité
dossier p.5 > 8
3
Elections 2011
Suite aux élections de novembre dernier, 50 jeunes ont été élus pour deux ans afin de vous représenter officiellement auprès du pouvoir politique.
> Rencontre
9
Débat
Les réseaux sociaux sont partout ! Et les jeunes en sont souvent friands… D'un coté on parle de dangers et d'éducation, de l'autre on évoque un nouveau moyen de communication fabuleux.
> A vous de juger
Conseil de la Jeunesse
Le Pat
TRIMESTRIEL DECEMBRE 2011-JANVIER-FEVRIER 2012 - P911030 / BUREAU DE DÉPÔT : BD LÉOPOLD II, 44 / 1080 BXL

L'humeur de Titom





Twusic : Tweetez votre musique !

Twusic c'est avant tout une idée comme les autres, jetée lors d'une soirée mais une idée qui revenait régulièrement sur la table : comment serait-il possible d'écouter en direct ce que nos amis partagent comme musique sur leurs comptes Twitter, sans payer ?

Cette question, Amaury et Alexis, deux jeunes Bruxellois, y ont apporté une réponse avec Twusic. Ils ont décidé de se lancer ensemble dans ce nouveau projet. Amaury n'a pas de diplôme de l'enseignement supérieur en poche mais, en revanche, il a une vraie maîtrise quant au développement web.

Le principe est simple : Twusic permet en quelques clics de devenir le programmateur de sa propre radio ! Ce nouveau service musical est gratuit et illimité. En lien direct avec Twitter, il informe vos contacts sur ce que vous écoutez grâce au #nowplaying, posté automatiquement en fin de message. Plus besoin de retourner sur Twitter pour envoyer un tweet, l'internaute peut le faire directement depuis Twusic.

Les débuts ne sont pas évidents. En effet, sans investisseurs et donc investissements, ils développent une première version de Twusic « faite maison »… À prendre au sens littéraire ! Le salon d'Amaury devient très vite le lieu de rendez-vous quotidien pour développer la plateforme Twusic. Un an plus tard, en juillet dernier, Twusic devient réalité ! Très vite, les utilisateurs de Twitter testent puis adoptent ce nouveau site.

Twusic est aussi une plateforme sociale sur laquelle il est possible de suivre la musique provenant d'amis ou d'autres amateurs musicaux découverts en cours de route. Pour les suivre, la démarche est la même que sur Twitter, un simple clic et c'est réglé.

Fort de leurs premiers résultats, Amaury entreprend de réaliser le Founder Institute Brussels qu'il réussi avec succès pendant qu'Alexis termine la version beta du site web. Celle-ci fut présentée lors de la dernière session devant près de cinquante entrepreneurs français et belges. Lemon Lab, la société productrice de Twusic, remporte grâce à son petit oiseau chanteur la première place de ce prestigieux concours du Founder Institute.

Six mois plus tard, l'aventure ne s'est pas arrêtée puisque Twusic est aujourd'hui une plateforme sociale complète permettant à chaque utilisateur de construire sa propre radio, selon ses propres goûts musicaux et de la partager à travers ses réseaux sociaux préférés d'un simple clic. Amaury et Alexis sont fiers d'expliquer que Twusic est la première radio Twitter, grâce à l'analyse en temps réel des morceaux partagé.

Vanessa Gohy

5 millions. C'est le nombre de tweets consacrés, chaque jour, au partage de la musique écoutée.



édito

Tel « Google Maps Street View », le Jef affute ses armes en vous suivant pas à pas. La jeunesse est-elle apte au travail ? S'insère-t-elle dans le bon moule ? Possède-t-elle suffisamment d'acquis ? « Big Brother » is following you !

Voici donc une nouvelle façon de décortiquer votre quotidien trop souvent dénué d'un emploi stable et, par conséquent, de rentrées financières suffisantes. Comment dès lors imaginer s'acheter un bien, une voiture, avoir des enfants, financer leurs études,…

Et qu'on se le dise, Joëlle Milquet ne nous expliquera pas pourquoi elle a créé le buzz en se retrouvant, par le plus grand des hasards, garée devant le 16 rue de la Loi. Par contre, elle reviendra sur toutes ces méthodes qui vous permettront enfin de réaliser vos rêves en trouvant le sésame qui mène à l'emploi. Une interview qui à l'image du célèbre moteur de recherche américain, ne vous laissera pas sans réponse.

Ce Jef sera aussi l'occasion de lancer le débat quant à la nécessaire préservation de notre vie privée. Facebook soulève en effet à cet égard bien des questions. Porte ouverte sur votre vie privée, sur vos photos de soirée, sur vos amis un rien trop punk ou trop pink ? Votre futur employeur potentiel ne serait-il pas tenté d'aller découvrir votre profil ? Ne le faites-vous pas avec vos anciennes connaissances ? Dérive quand tu nous tiens : « Big Book enslaves you » semble faire sens aujourd'hui.

Au fond, pourquoi ne pas tout simplement nous éloigner de toutes ces contraintes et tout envoyer en l'air : Internet, téléphone, télévision, voiture et costard deux pièces ! Oubliez toutes ces belles pensées, et imaginez-vous … comment trouver dès lors un emploi ?

Certains choix font encore partie de nos prérogatives, aussi saisissons-les autant que possible. On ne nous demande pas si notre maison ou notre voiture peuvent apparaître sur la place publique ou si nos silhouettes peuvent se dandiner floutées. Alors jouissons de ces quelques espaces de libertés qui nous sont encore accordés… Demain, ce sera peut-être fini ! « Big Apple tries to control you ».

Géraldine Motte



Le Conseil de la Jeunesse est l'organe officiel d'avis et de représentation des jeunes en Communauté française. Sa mission principale est d'être porteur de la parole des jeunes au niveau national et international. Le Conseil a pour objectif de valoriser l'image et l'engagement des jeunes, de favoriser leur épanouissement et leur émancipation ainsi que de promouvoir leur expression. Par ailleurs, le Conseil de la jeunesse se veut le relais des jeunes belges francophones auprès du monde politique en général et de la Ministre de la Jeunesse en particulier. Le Conseil a pour vocation d'être consulté sur tout ce qui touche de près ou de loin à la jeunesse. Pour se positionner sur des sujets liés aux compétences fédérales, le Conseil travaille généralement en partenariat avec ses homologues germanophones et néerlandophones. Le Conseil de la jeunesse était constitué de 85 Organisations de Jeunesse, mais désormais tout jeune âgé entre 18 et 30 ans peut faire partie de l'assemblée générale. 50 membres sont élus tous les deux ans suite à des élections, ouvertes à tous les jeunes de 16 à 30 ans.

www.conseildelajeunesse.be

50 nouvelles têtes pour VOUS DEFENDRE !

Après un mois de campagne intense, près de 5000 jeunes se sont exprimés pour élire leurs nouveaux représentants au Conseil de la Jeunesse. Cinquante jeunes âgés de 18 à 30 ans composent désormais l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans. Plusieurs projets sont déjà sur la table. Découverte.



Depuis plusieurs mois, on vous bassine avec ces élections : « *N'oubliez pas de voter pour vos représentants !* ». Et bien, maintenant c'est fait – en espérant que vous avez donné votre voix ! Ils étaient 114 candidats dans les starting-blocks le 1er novembre. Ils sont maintenant cinquante élus, tous plus motivés que jamais. Avec 25 filles et 25 garçons, cette nouvelle Assemblée Générale contient des profils variés : étudiants, professeurs, éducateurs en Maison de jeunes, travailleurs de l'Aide à la Jeunesse, ou simplement des jeunes engagés, ils ont tous la volonté de défendre l'intérêt des jeunes auprès du monde politique. L'assemblée compte également dans ses rangs une jeune sourde, Alice, qui désire notamment relayer les problèmes récurrents auxquels doit faire face sa « communauté ».

À peine les résultats finaux des élections connus que les 50 jeunes nouveaux élus se sont rassemblés durant tout un week-end pour une première mise au vert à Wavre. Si certains connaissent déjà bien « la maison » puisqu'ils ont été réélus, la majorité découvre l'équipe et le fonctionnement du Conseil. Tous viennent avec des idées plein la tête pour représenter au mieux la jeunesse francophone.

Si la journée du samedi est principalement consacrée à la découverte des uns et des autres, la soirée et la journée du dimanche ont permis d'entrer directement dans le vif du sujet : quelles priorités mettre en place durant ces deux ans pour défendre au mieux les jeunes ? Si les débats ont parfois été animés, plusieurs projets concrets semblent déjà faire l'unanimité : créer un festival du Conseil de la Jeunesse pour promouvoir les jeunes talents ; aller à la rencontre des jeunes des quartiers défavorisés ; réformer le Décret instituant le Conseil de la Jeunesse, etc. Plusieurs commissions thématiques devraient également voir le jour : emploi, éducation/enseignement, international, sport/santé, culture/médias, citoyenneté et environnement. Enfin, des principes transversaux ont été adoptés : égalité des chances, développement durable, visibilité des actions et solidarité intergénérationnelle.

Nouveau président !

À la fin du week-end, l'AG a du élire en son sein un Conseil d'Administration (pour la gestion quotidienne de l'asbl) et un ou une président(e). Après les différentes présentations des candidats administrateurs, ce sont finalement 15 d'entre eux qui sont élus au CA et Alban Barthélemy, jeune bruxellois, qui a été choisi pour les présider. Un rôle extrêmement important qu'il devra assumer pendant deux ans : « *Je remercie les membres pour cette confiance accordée. Je m'engage à m'investir pleinement dans cette tâche et surtout à être à l'écoute de chacun.* »

L'assemblée est conquise, tous se félicitent… Un groupe soudé est né, prêt à tout donner pour relayer efficacement la parole des jeunes. Il y a du pain sur la planche, surtout quand on sait que notre pays, les jeunes en particulier, risque de vivre des années difficiles sur le plan social. Mais au vu de ce premier week-end, ils ont de l'énergie à revendre… et c'est tant mieux !

Joachim Wacquez

Pour découvrir l'ensemble des résultats des élections
> www.conseildelajeunesse.be

brèves

Rencontre avec les dirigeants de la RTBF

Suite à une lettre ouverte du Conseil de la Jeunesse, en partenariat avec 44 autres associations de jeunesse, réclamant davantage de place pour la participation des jeunes sur la chaine publique, une délégation de 8 personnes a rencontré ce 7 décembre les principaux dirigeants de la RTBF. Cette rencontre a permis d'envisager une collaboration future pour offrir à la jeunesse davantage de place pour s'exprimer sur les enjeux de société et ainsi donner une image plus positive des jeunes.

Pour découvrir la lettre ouverte
> www.conseildelajeunesse.be/Avis

Une jeune déléguée à Durban

Pauline Remouchamps, 25 ans et originaire de Tubize, a représenté le Conseil de la Jeunesse au sommet mondial de Durban pour trouver un accord sur l'après-Kyoto. Début décembre, elle y a défendu une position forte appelant les décideurs mondiaux à prendre leurs responsabilités. Avec d'autres jeunes, elle a exercé durant 15 jours un véritable travail de lobby.

Pour découvrir ses impressions et son travail sur place, surfez sur
> www.sustainableyouth.be
ou sur notre page Facebook « Youth Belgium »

KulturOpoing

Action Ciné Médias Jeunes, une Organisation de Jeunesse qui travaille dans l'éducation aux médias, a lancé un webmagazine culturel vidéo entièrement conceptualisé et réalisé par des groupes de jeunes issus de diverses structures. Caméra au poing, les participants partent à la découverte de la vie culturelle et artistique de leur région. ACMJ les accompagne à chaque étape du projet : recherche des sujets, analyse médiatique, formation aux techniques audiovisuelles et journalistiques, mise en ligne, …

Pour découvrir l'émission ou participer
> www.kulturopoing.be

Avoir des droits c'est bien… les exercer, c'est mieux !

Plusieurs études montrent que si les enfants et les ados ont déjà entendu parler des droits de l'enfant, peu d'entre eux sont à même de les expliciter concrètement ou de les rattacher à leur quotidien. En s'associant avec le Délégué général aux droits de l'enfant, le Conseil de la Jeunesse a décidé de relever le défi en proposant un stage de sensibilisation, durant les prochaines vacances d'hiver, afin de lever un coin du voile.



Un peu d'histoire…

La Convention internationale des droits de l'enfant (0-18 ans) a été adoptée à New-York par les Nations-Unies le 20 novembre 1989. Bien que la plupart des pays du monde, dont la Belgique, l'aient ratifiée, sa mise en pratique est encore très loin d'être généralisée. Chez nous, le 20 novembre a été décrété « Journée nationale des droits de l'enfant ». À cette occasion et conformément au décret de 2004, Rudy Demotte a présenté le nouveau plan d'actions concrètes de la Communauté française visant à mettre en œuvre la Convention durant les trois prochaines années.

Pourquoi un stage ?

Ce projet est né d'un simple constat : Comment un jeune peut-il faire valoir ou exercer pleinement ses droits s'il ne dispose pas d'une information claire sur ceux-ci ? L'objectif principal de ce stage interactif sera donc avant tout de faire découvrir, au travers de moments d'expression, de rencontres ou d'ateliers ludiques, les différentes facettes de la convention en mettant principalement l'accent sur l'information et sur la participation. Un second objectif sera de mobiliser les participants en vue créer avec eux des animations, sur base de la Convention, destinées à d'autres jeunes et de former, à terme, un groupe de « jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant » en Communauté française.

N'hésitez-donc pas à en parler autour de vous ou, encore mieux, à vous inscrire afin de découvrir la Convention, de partager vos expériences et vos idées et de faire entendre votre voix sur ce thème important que sont les droits de l'enfant et du jeune en général !

Grégory Jac

Côté pratique
Du 03 au 06 janvier 2012
Liège - Auberge de Jeunesse G. Simenon
Pour les jeunes de 15 à 20 ans
Nombre de places limité -
Inscriptions avant le 23 décembre
P.A.F. 30 euros

Pour plus d'infos
> Gregory.jac@cfwb.be - 02-413.29.44
> www.conseildelajeunesse.be



Etudier coûte 9000 euros par an

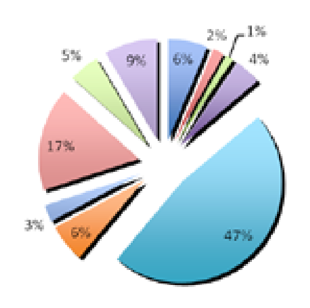


Tableau 1 Répartition des coûts généraux (budget annuel)

9046 €, c'est ce qu'il en coûte, en moyenne, à un étudiant kotteur pour une seule année d'études supérieures. Il paiera 4200 €, en moyenne, s'il n'a pas de kot. Cette étude a été réalisée auprès de 4000 étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles par la Fédération des Etudiants Francophones dans le cadre de sa campagne annuelle (2011-2012) « Pour un enseignement public ».

Le logement représente le coût le plus important avec 47 %, si l'on y ajoute la garantie locative, cela atteint 53 % du budget annuel d'un étudiant et de sa famille. L'alimentation arrive en seconde position avec 17 % (1503€) et est suivie de la catégorie « autres » (9 %) qui contient les dépenses personnelles (par ex. vêtements).

Les coûts directs des études (minerval, livres/matériel et stage) représentent ensemble 9 % du budget ou 857€. Cela les place en 3ème position, ex-aequo avec la catégorie « autres ».

Les étudiants ont conscience du coût trop élevé des études supérieures ! En effet, lorsqu'il est demandé aux étudiants de donner une note pour le coût global d'une année d'études supérieures sur une échelle de 0 à 10 (0=scandaleux, 10=abordable), ils donnent 3.6/10.

Depuis 2010 et la campagne « Sauvez Wendy » menée par la FEF, le gel du minerval jusqu'en 2014 et la gratuité du minerval et des syllabus pour les boursiers ont contribué à alléger quelque peu la facture de l'étudiant. Mais, pour la FEF, des efforts importants restent à fournir : le remboursement des frais de stage, l'instauration d'un bail étudiant (de 10 mois au lieu de 12), la gratuité des transports pour tous les étudiants et la mise en place une réelle politique alimentaire avec des repas complets à 2,50€.

42 % des étudiants ont cours dans des locaux délabrés

La deuxième partie de l'enquête concernait la qualité de l'enseignement : infrastructures, encadrement professoral, services à l'étudiant. Si les étudiants délivrent la note de 6.8/10 en moyenne aux deux premiers points, ils ne remettent que 6.5/10 pour les services. Bien que cette note soit correcte, on s'aperçoit à travers des questions plus précises de l'existence de problèmes structurels. Ainsi, un étudiant sur deux déclare avoir cours dans un local surpeuplé. Pourtant, 93 % d'entre eux jugent que les profs sont disponibles. Enfin, lorsque les étudiants sont interrogés sur les heures d'ouverture des services administratifs, ils sont 62 % à exprimer leur mécontentement. Pour la FEF, il n'y aura pas d'amélioration possible sans un refinancement public de l'enseignement, à hauteur de 7 % du PIB. L'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles souffre cruellement d'un manque de financement qui dure depuis plusieurs années déjà.

Vanessa Gohy

Solidarité intergénérationnelle… vaste chantier ou douce utopie ?


Café des psaumes

À l'heure où la tempête financière dévaste notre vieux continent, signe prémonitoire diront certains d'une fin du monde inéluctable et annoncée de longue date, la solidarité va refaire parler d'elle de la plus belle des manières, en 2012, à travers l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle. Suivez le guide…

Éliminer les obstacles entre les générations, maintenir la vitalité des personnes âgées et renforcer leur participation à la société, tels sont les principaux objectifs de cette année européenne à venir.

En Europe, un constat s'impose d'entrée de jeu : nous vivons plus longtemps et en meilleure santé que nos aïeux. Il est donc essentiel de s'interroger sur les perspectives que cela ouvre ainsi que sur les enjeux qui en découlent.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le vieillissement actif comme « *un processus qui consiste à optimiser les possibilités de participation, de sécurité et de vie en bonne santé pendant la vieillesse* ». En d'autres mots, atteindre un potentiel de bien-être tout au long de la vie, participer à la société selon ses besoins, ses désirs et ses capacités tout en recevant la sécurité, la protection et le soutien nécessaires.

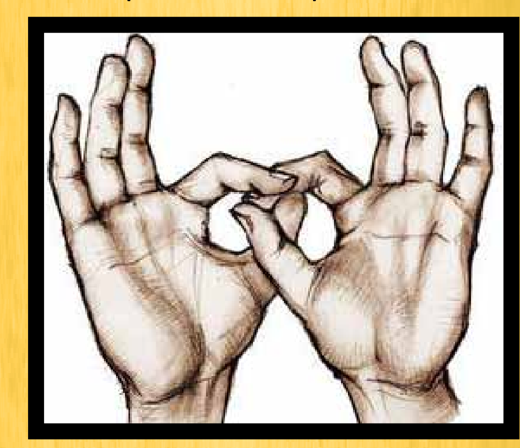
Si l'on veut mettre en place une société moderne où chaque citoyen, quel que soit son âge, apporte sa pierre à l'édifice communautaire, cela passe bien évidemment par un soutien mutuel et une coopération entre les différents groupes d'âge. La solidarité intergénérationnelle prend alors tout son sens et sa raison d'être.

D'après les instances européennes, cela suppose de réviser collectivement nos politiques et nos pratiques relatives à l'urbanisme, à l'emploi, aux transports publics, à l'éducation, à la participation civique, à la protection sociale, aux loisirs… Vous l'aurez compris, le Conseil de la Jeunesse a un rôle à jouer lors de cette année européenne qui pointe lentement le bout de son nez. Il n'a d'ailleurs pas attendu les douze coups de minuit de la Saint-Sylvestre pour retrousser ses manches puisqu'il collabore actuellement à l'élaboration d'un sondage portant sur les stéréotypes et les préjugés liés à l'âge dans le monde de l'emploi. Les résultats de cette enquête commandée par le Centre pour l'Égalité des Chances sont attendus pour la fin du premier semestre 2012.

Grégory Jac

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page web de l'Année européenne 2012
> www.active-ageing-2012.eu

La langue des signes en manque d'interprétation !



La FFSB-Jeunes, section jeunesse de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, a pour objectifs, entre autres, de promouvoir l'accès à l'information des jeunes sourds belges francophones afin qu'ils soient placés sur un pied d'égalité avec leurs pairs entendants. Pour accéder à l'information, il faut bien sûr qu'elle soit accessible dans leur langue qui est la langue des signes belge francophone (LSFB). Cette langue a été reconnue par le Parlement de la Communauté Française comme étant une langue à part entière en 2003.

Ce décret stipule que « *cette langue est la langue visuo-gestuelle propre à la communauté des sourds de la Communauté française* ». Ce qui signifie que toute personne sourde doit avoir accès à cette langue dans toute situation de vie, aussi bien dans le milieu du travail que dans l'enseignement, sans oublier dans les médias et l'accès aux soins de santé. Il existe plusieurs services d'interprétation en langue des signes qui fournissent des interprètes pouvant assurer la communication entre personnes sourdes et personnes entendantes. Les interprètes jouent donc un rôle primordial dans la participation des jeunes sourds à la société qui, elle, n'est pas accessible. C'est justement la responsabilité des autorités publiques d'assurer l'accès des jeunes sourds à la société dans tout domaine et donc de promouvoir la profession d'interprète en langue des signes, ce qui sous-entend par là une reconnaissance de la profession d'interprète à la hauteur de leur valeur.

Or actuellement, devenir interprète, relève du parcours du combattant. En effet, il faut tout d'abord suivre une formation adéquate et c'est là que le bât blesse : il n'existe aucune formation d'interprète en langue des signes belge francophone, aussi bien dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement de promotion sociale. La conséquence de cette absence de formation se ressent fortement parmi les jeunes sourds qui n'ont plus d'accès aux biens et services, à l'emploi et à l'enseignement avec autant de facilités que leurs pairs entendants. Les demandes en interprétation sont très nombreuses et témoignent de l'intérêt des jeunes sourds d'accéder à l'information. Mais elles sont rarement satisfaites et portent parfois préjudice aux jeunes sourds dans leur participation dans la société. À titre d'exemple, les jeunes sourds souhaitent, via la FFSB-Jeunes, accéder aux réunions des commissions politiques du Conseil de la Jeunesse mais il arrive qu'ils doivent parfois y renoncer faute d'interprète disponible.

Il s'agit d'un problème structurel, certes, mais on parle ici de droits fondamentaux des jeunes sourds dans leur accès à l'information au sens de l'article 21 de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées. Au nom de ce droit, la FFSB-Jeunes cherche un soutien politique et souhaite renforcer sa position dans cette situation de pénurie inacceptable. Car les jeunes sourds peuvent tout faire sauf entendre, mais si on ne leur donne pas l'accès à leur propre langue des signes, que peuvent-ils faire ?

Delphine Le Maire

intro ▸ ***Dans notre société, où le travail est une valeur, les individus sont souvent étiquetés en fonction de leur métier. Quand on rencontre quelqu'un, une des premières questions pour « faire connaissance » n'est-elle pas « Et que faites-vous dans la vie ? ». Un bon travail vous pose un homme ! Ne pas en avoir vous place de fait dans une espèce de no man's land social…***

Pourtant depuis quelques années, l'insertion sur le marché de l'emploi est un problème récurrent pour les jeunes. Jef vous emmène à la découverte de diverses facettes de cet élément central de notre vie : ne passe-t-on pas plus de temps sur une journée de travail avec nos collègues qu'avec nos proches ?
Fidèle à sa vocation pédagogique, Jef vous rappellera les divers organismes liés à l'emploi et leurs compétences respectives, de même qu'il vous présentera les métiers en pénurie. Mais, pour vous permettre de réfléchir, il vous proposera également quelques articles de fond : sur les discriminations, les stages, et l'entrepreneuriat. Enfin, Jef ne négligera pas non plus son rôle politique, en vous présentant l'action du Conseil en matière d'emploi ces deux dernières années ainsi qu'une interview de Mme Milquet, ministre fédérale de l'emploi, sur l'emploi des jeunes. Bonne lecture !

Mode d´emploi

Quand on débarque dans le monde de l'emploi, pas facile de s'y retrouver dans la jungle des acronymes ! Petit tour d'horizon des organismes à connaitre afin de comprendre qui fait quoi.

Niveau fédéral

SPF emploi, travail et concertation sociale

Le Service Public Fédéral emploi, travail et concertation sociale existe sous sa forme actuelle depuis 2003. Il est le garant de relations de travail équilibrées entre travailleurs et employeurs, dans une économie de marché socialement contrôlée. Il assure la protection et la promotion du bien-être au travail. Il participe activement au développement de la législation sociale tant sur le plan national qu'international. Monica De Coninck en est la nouvelle ministre de tutelle.

ONEM

L'Office National de l'EMploi est un organisme fédéral dépendant de l'ONSS (Office National de la Sécurité Sociale). Il a pour mission de décider du droit et d'octroyer les allocations de chômage/d'attente sur base des dossiers remplis par les organismes de paiements (voir plus bas) ainsi que de contrôler les demandeurs d'emploi (situation familiale, recherche d'emploi, situation professionnelle…). Il est également chargé du paiement de certaines indemnités (congé parental…).

CNT

Le Conseil National du Travail est un organe paritaire où siègent les organisations interprofessionnelles de travailleurs et les organisations interprofessionnelles d'employeurs. Sa mission est consultative et consiste à adresser au Gouvernement et au Parlement, soit de sa propre initiative, soit à la demande de ces autorités, des avis sur les problèmes généraux d'ordre social intéressant les employeurs et les travailleurs. Le Conseil peut aussi conclure des conventions collectives de travail à portée interprofessionnelle, généralement rendues obligatoires par arrêté royal.

En Région wallonne

Le Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle (sous la tutelle du ministre André Antoine) est chargé principalement de participer à la mise en œuvre d'une politique active de l'emploi et de gérer les dispositifs destinés à favoriser la création d'emplois (APE, PTP…) et à lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle.

Le Forem est le service public wallon de l'emploi et de la formation professionnelle. Il a pour mission de répondre au mieux aux besoins des particuliers (accompagnement à la formation et à la recherche d'emploi, validations des compétences,…) et des entreprises (conseils divers, soutien au recrutement, …). Il a également un rôle de coordination du marché de l'emploi.

En Région Bruxelles-Capitale

La Direction de la Politique de l'Emploi et de l'Economie plurielle (sous la tutelle du ministre Benoît Cerexhe) traite les demandes de permis de travail, veille à la gestion mixte du marché du travail, soutient l'économie sociale et favorise le développement de l'emploi.

ACTIRIS est l'office régional bruxellois de l'emploi. Sa mission principale est de mettre en œuvre avec ses partenaires, des solutions adaptées pour permettre aux employeurs de recruter le collaborateur adéquat et aux chercheurs d'emploi de trouver un travail à la hauteur de leurs compétences.

Les organismes de paiement

Les syndicats, organismes privés, et la CAPAC (Caisse Auxiliaire de Paiement de Allocations de Chômage), organisme public fédéral, constituent les dossiers de demandes d'allocations à introduire à l'ONEM et paient ces allocations sur base de la décision de l'ONEM. Les services de la CAPAC sont gratuits contrairement à ceux des syndicats. Cependant, ces derniers offrent des services supplémentaires (informations et conseils, défense en cas de problème…)

Grégory Jac

LE DIPLÔME une garantie de réussite ?

« Se garantir un avenir meilleur » : voici la considération qui pousse des milliers de jeunes à se lancer dans des études supérieures. Mais alors que règne un climat où la concurrence et l'insuffisance de postes cohabitent, quelle garantie a-t-on d'être embauché et d'effectivement trouver un emploi ? Même s'il paraît évident que ce risque de précarité touche davantage les non-diplômés, qui s'insèrent difficilement sur le marché du travail, se pose tout de même la question du bien-fondé des études.



Meritocratie ou « pistoncratie »

À chacun selon ses dons et ses mérites est le principe théorique sur lequel reposent nos sociétés méritocratiques. Pourtant, les jeunes ne sont pas dupes. Une étude sociologique a révélé en 2007 que même si les étudiants ne rejettent pas le modèle méritocratique, « ils rejettent l'idée qu'il ne repose que sur les études ». Pour ceux qui n'ont pas de filiation chanceuse, les études restent pourtant le seul moyen de se garantir un avenir meilleur. Des statistiques démontrent en effet que le taux de chômage est moins élevé dans la tranche de la population détentrice d'un diplôme.

Pourtant, rien ne garantit que l'on trouve effectivement un emploi une fois le diplôme en poche. C'est là que le domaine d'études peut faire toute la différence. Jacques Laffineur, conseiller aux études à la Faculté de droit de l'UCL, affirme cependant qu' «*il n'y a rien de plus difficile pour un jeune que de choisir d'emblée la bonne voie* ». Il faut aussi savoir combiner attrait personnel et offres du terrain.

Certaines spécialités débouchent sur des filières saturées, ce qui réduit les chances de trouver un emploi. Il faut alors penser à une alternative, voire, dans certains cas, retourner sur les bancs de l'école pour avoir une double qualification. Il paraît alors préférable d'opter pour des études qui offrent une palette de professions plus large, les opportunités étant ainsi plus nombreuses et plus diverses.

Reconversion professionnelle

Ces précautions restent malheureusement insuffisantes. En effet, le marché du travail est peu favorable à l'embauche de jeunes. C'est un fait. Un diplôme seul ne suffit pas. Il faut se distinguer, notamment en présentant un CV consistant. À ce propos, J. Laffineur préconise une formation incluant des capacités extra-académiques, c'est-à-dire des aptitudes personnelles non sanctionnées par un diplôme mais qui intéressent les entreprises. « *L'université n'a pas pour vocation première de forger des qualités humaines* », assure-t-il. Ainsi la détermination, la motivation, la rigueur, la capacité de travailler en équipe et la créativité sont des « compétences » tout aussi importantes que le(s) diplôme(s) mais qui ne figurent pas spécialement sur un CV.

Malgré cela, il n'est pas rare de devoir travailler dans un domaine autre que celui pour lequel on a fait ses études. Que ce soit à cause d'une concurrence accrue ou d'une suppression de postes à cause de la crise, il faut savoir rebondir car, actuellement, les reconversions « subies » sont de plus en plus nombreuses. Elles peuvent être d'autant plus problématiques lorsqu'il y a de grosses différences de salaires (comme dans l'ingénierie, secteur sinistré par la crise).

Aucune garantie n'est fournie aux jeunes quant à leur devenir professionnel. Il n'est pas sûr, une fois les études terminées, que l'on exercera un emploi correspondant à ses prévisions car il n'existe pas d'adéquation parfaite entre diplôme et travail. Il appartient alors à tout un chacun de faire ses propres choix en tenant compte des divers facteurs contextuels afin d'avoir la chance de travailler un jour dans le domaine désiré.

Marina Sargsyan



Commission Emploi un bilan haut en couleurs !

Sensibiliser les jeunes et les décideurs à la pénurie croissante d'emploi et à la précarité des jeunes. Insister sur le manque « structurel » d'emplois disponibles. Produire des avis. Voilà quelques lignes directrices de la Commission Emploi du Conseil de la Jeunesse lors du dernier mandat.

Les membres du Conseil de la Jeunesse ont décidé à l'unanimité de mettre en place une commission thématique autour de l'emploi, vu l'ampleur des défis à relever dans cette matière. Ce lieu de réflexion et de débats pour les jeunes fut animé durant les deux ans de mandat. Dés le départ et tout au long du mandat, le « Dialogue structuré européen » sur l'emploi fut la priorité de la Commission, notamment via la préparation d'une résolution européenne sur l'emploi des jeunes. Les membres de la Commission ont constitué le panel de jeunes qui ont encadré le processus de consultation des jeunes sur l'ensemble du territoire de la Communauté française. Une résolution a finalement vu le jour 18 mois après sa déclaration d'intention.

Dès sa mise en place, la nouvelle Commission Emploi a aussi souhaité réaliser un avis transversal sur la problématique de l'emploi des jeunes en Communauté française. Après plusieurs mois de travail, l'avis final est sorti en octobre 2010. Limitation du recours à l'intérim, insertion d'un stage obligatoire en fin de cycle dans toutes les filières d'études, amélioration des conditions de travail et rémunérations pour les métiers dits en pénurie, ou encore le renforcement des contrôles sur l'utilisation des plans d'embauche jeunes, telles sont les recommandations envoyées aux Ministres compétents.

Durant la présidence belge de l'UE (deuxième semestre 2010), le thème dominant au niveau emploi fut « *La transition de l'enseignement au marché de l'emploi pour les jeunes* ». Un colloque important a eu lieu au Parlement bruxellois sur ce thème. L'un des co-coordinateurs de la Commission Emploi, Alexandre Govaerts, fut le représentant officiel des jeunes des conseils de la jeunesse belge.

Pendant ce mandat, le Conseil de la Jeunesse est également devenu officiellement membre du groupe emploi du Youth Forum (Conseil de la Jeunesse européen). Une place qui va permettre au Conseil de la Jeunesse de peser plus lourdement sur les décisions européennes en matière d'emploi. L'une des premières actions fut d'ailleurs d'envoyer la Présidente du Conseil, Anne-caroline Burnet, accompagnée d'un autre jeune, Antoine Kalonji, à la rencontre intetrnationale du groupe Emploi du Youthforum à Dublin en mars 2011.

Enfin, un Forum-débat a été organisé en partenariat avec les jeunesses syndicales (jeunes FGTB, jeunes-CSC) et Ecolo-J à l'UCL, le 31 mars 2011, sur le thème de la « Réduction du temps de travail ? ». Avec près de 25 % de chômage chez les jeunes entre 18 et 24 ans, les jeunes de la Commission ont souhaité proposer des solutions novatrices. Mais cette dernière ne fait pas encore l'unanimité. Le débat reste donc ouvert…

La Commission emploi n'a donc pas perdu son temps ! Mais le travail se poursuivra très certainement avec la nouvelle AG car l'emploi reste une priorité pour le Conseil de la Jeunesse !



Gilles Corbiau

Alexandre, 26 ans

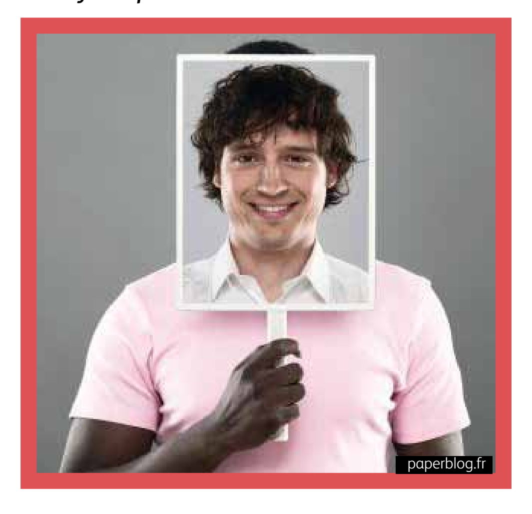


Je suis sorti de l'ULg avec un diplôme de chimie en poche. Lors de mes différents entretiens d'embauche, on me répondait que je n'avais pas le profil requis. Les recruteurs cherchaient des gens détenteurs d'un graduat, et qui donc avaient des compétences plus pratiques. J'avais fait cinq ans d'études et on préférait engager ceux qui n'en avaient fait « que » trois. Je voyais mes amis gradués décrocher du boulot alors que moi je galérais. L'offre pour les universitaires est plus limitée vu qu'on est censés occuper des postes à responsabilités. Donc, on cherche malheureusement plus longtemps que nos collègues du graduat.

Délit de sale gueule

Discriminations à l'embauche en Belgique

Le problème de la discrimination à l'embauche n'est pas nouveau dans nos sociétés démocratiques. Preuve en est le grand nombre de lois et de règles edictées en Belgique et au niveau européen. Si les témoignages sont nombreux et les campagnes de sensibilisation tout autant, peu d'études concrètes sont réalisées pour permettre d'enrayer ce phénomène souvent banalisé.



On parle de discrimination lorsque, dans des situations comparables, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne, sans raison objective et raisonnable. En Belgique, la loi protège dix-neuf critères (nationalité, sexe, origine,…) et reconnaît des discriminations directes (dirigées explicitement contre une catégorie de personnes) et indirectes (qui touchent une personne par le détour d'une décision apparemment neutre).

Aujourd'hui, de plus en plus d'employeurs prennent des mesures concrètes pour favoriser la diversité au sein de leur entreprise, notamment en signant une des nombreuses chartes de non-discrimination qui existe en la matière. Malgré ces bonnes intentions, il arrive encore très souvent que des jeunes d'origine étrangère subissent des discriminations au moment de chercher un emploi, voire un job d'étudiant.
Myriam, belge d'origine africaine, raconte qu'après avoir déposé son CV dans une agence d'Intérim « *la jeune femme m'a assuré que la période de recrutement d'étudiants était dépassée* ». Dubitative, pour en avoir le cœur net, elle demande à une amie (belge de type occidentale) de se présenter à la même agence le lendemain et « *une semaine plus tard, mon amie avait un job d'étudiant pour un mois alors que moi, je continuais de chercher et de courir après les agences… Ce jour-là, je n'ai pas trouvé de mots pour exprimer ce que je ressentais.* »

À titre indicatif…

Il existe à ce jour peu de ressources chiffrées permettant de donner un aperçu objectif de la situation en Belgique. De son côté, le Centre pour l'Égalité des Chances recense chaque année le nombre de plaintes ou de signalements qui lui sont déposés et en étudie les différents critères pour juger de l'évolution de la situation. À titre d'exemple, sur les 2207 dossiers ouverts en 2008, 57 % portaient sur des critères raciaux et 21 % concernaient l'emploi.

Côté flamand, le VDAB (homologue flamand du Forem) a suivi des jeunes demandeurs d'emploi pendant un an, sur trois années (2003-2005-2007) et en a conclu que « *l'origine des demandeurs d'emploi a un impact significatif sur leurs chances de trouver un emploi* ». Après un an, 55 % des jeunes d'origine étrangère n'ont pas trouvé de travail, contre « seulement » 38 % des autochtones.

Au niveau international, l'OCDE[1] note dans son rapport « Jobs for immigrants » à propos de la Belgique que « *le fait que les immigrés d'origine extracommunautaire et leurs enfants, même ceux ayant été scolarisés en Belgique, continuent d'afficher des résultats médiocres sur le marché du travail amène à penser que ces discriminations sont toujours présentes. (…) Parmi les pays étudiés jusqu'à présent, la Belgique est celui qui s'est doté des politiques les plus vigoureuses [sur l'égalité des chances]. Toutefois, aucune évaluation de ces mesures n'a été effectuée jusqu'à présent.* » Et l'OCDE de conclure qu' « *il est recommandé d'y procéder de manière urgente* ».

Priscilla de Radiguès

[1] Organisation de Coopération et de Développement Economique

« Les jeunes ne méritent pas d'être une génération sacrifiée »



Madame la ministre, selon divers chiffres, l'emploi des jeunes se porterait mal. Pouvez-vous dressez un état des lieux de la situation de l'emploi des jeunes en Belgique ?

Au niveau d'un marché de l'emploi classique, nous avons déjà un problème de taux d'emploi des jeunes. Mais quand arrive une crise et que les entreprises se trouvent confrontées à des diminutions de commandes, elles n'engagent plus. Les jeunes qui arrivent sur le marché du travail, aussi diplômés soient-ils, viennent donc gonfler le nombre de demandeurs d'emploi. C'est la raison pour laquelle on a pris des mesures anticrises fortes, comme les mesures de soutien à l'embauche des jeunes. Le plan « win-win » est né et s'est révélé très attractif. L'Etat finance globalement presque 80 % du salaire. Avec ce plan, on a eu une diminution du chômage des jeunes depuis plus d'un an alors que nous sommes toujours en période de crise. Globalement, c'est quasi de 60 à 70.000 jeunes qui ont été engagés grâce à cette mesure.

Le taux d'emploi des jeunes non qualifiés et celui des jeunes issus de l'immigration restent problématiques. Ils sont supérieurs à la moyenne européenne. Comment expliquer une telle situation ?

On est le pays qui a le plus grand problème de mise à l'emploi des personnes de nationalité étrangère. Là, on n'est pas performants. D'un côté, on a une jeunesse d'origine étrangère formée, qualifiée et avec de bons diplômes qui ne trouve pas assez d'emplois parce qu'elle est discriminée. C'est une honte et on doit travailler ça de manière forte. Parallèlement, on a dans cette génération là des jeunes qui manquent de qualification. Et qui alors parfois ont le double handicap d'avoir la discrimination et le manque de qualification. Il y a un vrai problème. A Bruxelles, on est sur une bombe sociale. Avec une jeunesse majoritairement d'origine étrangère, qui est majoritairement au chômage et qui majoritairement subit les discriminations à l'embauche. A un moment, socialement, ça devient insoutenable.

Concernant le plan « win-win », les jeunes sont-ils autant gagnants que les patrons quand on sait que ces emplois sont limités dans le temps, donc précaires ?

De un, je veux prolonger ces plans. Je ne dis pas que c'est la panacée, il faut évidemment une reprise économique. Mais ça veut dire aussi que, n'étant pas sortis de l'auberge, on a vraiment besoin de ces mesures demain. De deux, je propose également que les jeunes puissent bénéficier de tous les plans Activa à l'issue du plan win-win, comme s'ils arrivaient sur le marché du travail. Et de trois, les jeunes sont gagnants parce que c'est ça ou bien le chômage. Parce que, fondamentalement, c'est une expérience professionnelle qui se conclut, pour une très grande partie, par des contrats à durée indéterminée. Parce qu'ils sont formés, qu'ils apprennent un métier et qu'ils ont donc un salaire plus élevé que l'allocation de chômage. Parce que ça leur donne des nombres de jours qui sont très importants pour pouvoir accéder aux allocations de chômage.

Quel message avez-vous envie de passer aux jeunes ?

Je voudrais dire qu'ils ont plein de talents et qu'ils méritent qu'ils soient la priorité de notre société. Ca peut paraître un slogan mais c'est très volontaire et très pensé. Comme les jeunes sont très peu représentés dans les lobbies et que ce n'est pas la priorité des syndicats, ça risque finalement de n'être la priorité de personne. Mais je crois aussi qu'ils devraient s'organiser eux-mêmes pour devenir une force de représentation au niveau national. C'est parfois nécessaire pour que les gens les prennent en considération. C'est une force citoyenne aussi importante que les autres, et même plus parce que c'est l'avenir du pays. En tout cas, ils ne méritent pas d'être une génération sacrifiée. Ils doivent s'impliquer car c'est au niveau politique que l'on fait des choix pour eux.

Propos recueillis par **Stéphane Culot**

suite de l'article sur
> www.conseildelajeunesse.be/jef
lien utile
> studentatwork.be

Kinés : métiers en pénurie !

En Belgique, nous manquons de kinés, de médecins généralistes et de spécialistes pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses en soins de santé. Mais au pays du surréalisme, les étudiants dans ces filières se voient imposer un numerus clausus, à la fin de leurs études.

« C'est à n'y rien comprendre », s'exclament en ce samedi 29 octobre plusieurs diplômés en kiné venus passer le concours, « nous sommes kinés dans un pays qui en manque cruellement, mais on doit tout de même passer une épreuve de sélection ! ». En effet, malgré une pénurie objectivée de médecins généralistes (en Wallonie) et de kinésithérapeutes (en Belgique), le numerus clausus est toujours en place à la fin de ces filières déficitaires.

Le numerus clausus, c'est ce concours sélectif que les diplômés en médecine et kiné sont obligés de passer pour obtenir le numéro INAMI (obligatoire pour pratiquer une profession libérale). A l'origine de ce test, un problème d'ordre administratif : un nombre précis de numéros INAMI est délivré chaque année, avec parfois un nombre supérieur de diplômés, à la fin de ces études. Lorsque les candidats sont trop nombreux pour que chacun puisse recevoir son sésame, le concours est alors organisé afin de les départager. L'an passé, 20 kinés sont restés sur la touche. Cette année, ils étaient plus de 100 !

Pourtant, l'ONEM reconnaît le métier de kinésithérapeute comme un métier en pénurie. Mais l'illogisme continue depuis plus de 500 jours… Faute d'un gouvernement fédéral, ce problème de santé publique n'a toujours pas été résolu. L'an passé, en réponse aux manifestations de kinés, la ministre Onkelinx avait pourtant promis de se pencher sur le problème. Mais au cabinet de la ministre de la Santé démissionnaire, le dossier prend les poussières.

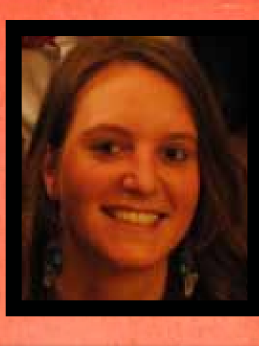
Même combat pour les futurs médecins

En médecine, le combat est le même et depuis de longues années. Selon l'INAMI, qui réactualise sa liste chaque année, quelques 232 communes ont du mal à trouver des généralistes en nombre suffisant. Pour combattre la pénurie, une prime d'installation de 20.000€ a été mise en place, depuis juillet 2006, pour les médecins généralistes qui s'établissent dans une "zone à faible densité médicale". Mais rien n'y fait, la pénurie continue de s'aggraver, chaque année.

Pour de nombreux étudiants, il est clair qu'il faut supprimer toute forme de sélection dans l'enseignement supérieur. Mais pour l'Abssym, syndicat de médecin, il n'est pas question de se passer de ce système. Pourquoi cette volonté de conserver le système malgré ses effets néfastes ? Dans quel intérêt ? Pour y répondre, un simple calcul suffit : moins il y a de personnes (médecins avec numéro INAMI) autour du gâteau (patientèle), plus ça en fait pour les personnes présentes. Cette logique corporatiste a de quoi choquer une patientèle qui éprouve de plus en plus de difficultés à obtenir un rendez-vous rapide chez son médecin généraliste ou chez un spécialiste.

Vanessa Gohy

Virginie, 26 ans



Diplômée depuis peu, j'apprends qu'un concours sera organisé, en octobre, pour délivrer les numéros INAMI, notre sésame pour exercer en tant qu'indépendant. Nous étions 20 diplômés de trop par rapport au nombre total de numéros INAMI disponibles cette année-là. Sans numéro, je ne peux être que salariée. Mais c'est très rare de nos jours de trouver un contrat de kiné ! J'étais furieuse car je ne comprenais pas pourquoi on devait passer cette épreuve de sélection alors qu'il est prouvé qu'il manque de kinés en Communauté française.

Dossier

EMPLOI JH CH. JOB DE QUALITÉ

Sois stage et tais-toi !



Bernard Swysen, Bamboo éditions

Une nouvelle forme de précarité se développe chez les jeunes. Qu'ils soient diplômés ou pas, il leur est de plus en plus difficile de décrocher un contrat de longue durée leur permettant une insertion durable dans le monde du travail. Le passage par la case « stage » est presque devenu une obligation.

Un stage est par définition une « Période durant laquelle une personne exerce une activité temporaire dans une entreprise ou suit des cours en vue de sa formation. » Deux éléments importants font partie de cette définition : la notion de durée limitée et le lien à la formation. La réalité que vivent de nombreux stagiaires est cependant éloignée de cette définition.

Plusieurs constats négatifs doivent être dressés quant à la situation actuelle. Tout d'abord, l'offre globale de stages diminue, alors que la demande est en hausse. Ensuite, on remarque que les employeurs ont de plus en plus souvent tendance à privilégier les jeunes disposant déjà d'une bonne formation, ce qui a pour effet de barrer l'accès à un stage à ceux qui sont en début de formation. Dans ce contexte de concurrence poussée, le contrôle de la qualité du stage, notamment en ce qui concerne l'encadrement du stagiaire, peut se révéler insuffisant. On constate, par ailleurs, que de nombreux jeunes se retrouvent entraînés dans une spirale de stages. Alors que le stage est par définition temporaire, certains jeunes se retrouvent à signer des contrats de "stage" à répétition, peu ou pas rémunérés. Cette pratique s'est par exemple institutionnalisée dans les ONG internationales, qui proposent des "stages" de 6 mois ou 1 an non payés ou payés une misère (300 ou 400 euros par mois). Il convient donc de distinguer les stages en tant que tels (formation et acquisition d'expérience d'un étudiant ou d'un jeune travailleur dans une entreprise) des contrats très précaires pour jeunes travailleurs qui n'ont de stages que le nom !

La stratégie UE2020 et son action *Youth on the move*, qui semble avoir pour vocation de relever le défi du chômage des jeunes au sein de l'Union Européenne, ne dit pas grand-chose au sujet des stages. Mais comment l'Europe peut-elle développer une économie dite durable si la nouvelle génération de jeunes se doit d'enchaîner contrats précaires, stages non rémunérés et contrats de courte durée ou intérims ? Notre société trouve-t-elle normal que des jeunes, même diplômés et expérimentés, soient contraints de travailler gratuitement ou presque pendant plusieurs mois avant de pouvoir prétendre à trouver un emploi normalement rémunéré ? C'est d'autant plus interpellant qu'un stage débouche rarement sur un emploi chez le même employeur, ou simplement sur une certification supplémentaire.

Il importe donc d'être vigilants sur les lois et programmes liés à l'emploi qui sont votés au niveau belge ou européen. Le Conseil a donc émis en octobre 2010 un avis sur l'emploi des jeunes où diverses recommandations relatives aux stages et contrats précaires sont présentées. Au niveau européen, il se joint aux demandes du Forum Européen de la Jeunesse afin de protéger le statut des stagiaires au niveau européen, au moyen entre autres de l'adoption à grande échelle la Charte européenne de qualité sur les stages et l'apprentissage.

Stéphanie Nowakowski et **Isabelle Letawe**

Pour aller plus loin :
Avis du Conseil :
> www.conseildelajeunesse.be.
Résultats de l'enquête « Interns revealed » et « European Quality Charter on interns and apprenticeships » : > www.youthforum.org.

Dorothée, 27 ans



En tant qu'infirmière, je ne me fais aucun souci pour mon travail. La demande est énorme. Personnellement, j'ai opté pour « l'intérim permanent » via une agence spécialisée. Ce système me permet de choisir les jours où je veux travailler et ceux que je préfère garder libre. L'agence intérim pleure pour que j'accepte plus d'horaires ! J'ai choisi de travailler le plus souvent possible à Bordet parce que l'équipe de mon service y est géniale. La seule difficulté reste liée aux horaires puisque les équipes doivent soit commencer très tôt le matin soit finir tard en soirée, soit y passer la nuit… Mais les débouchées sont assurées.

« Une aptitude à développer toute sa vie »

« La principale force d'un jeune qui crée son entreprise, c'est la débrouillardise. Il faut se faire un nom, inspirer confiance et progresser petit à petit ». Loïc Mahaux n'a pas encore 30 ans mais il s'exprime déjà comme un entrepreneur averti. Et pour cause, à 28 ans, il est chef d'entreprise, à la tête d'une société d'installation de panneaux photovoltaïques créée en 2009 avec son ami et associé Nicolas Jonet. « On a fait une formation aux Etats-Unis et on s'est rendu compte que le secteur des énergies renouvelables était très important. Mais il nous manquait de l'expérience. On l'a acquise auprès d'une société liégeoise avant de créer la nôtre, Solar4you. On voulait monter notre propre affaire depuis longtemps. » Le vieux rêve se transforme alors en « success story ». Aujourd'hui, l'entreprise emploie sept salariés et compte trois équipes d'installation. Récemment, le chiffre d'affaires a dépassé le seuil des deux millions d'euros. Jackpot.

Pour parvenir à une telle réussite, Loïc et Nicolas ont bénéficié de coups de pouces décisifs : une bourse de 30.000 euros, décrochée via le Fond de participation, institution publique fédérale finançant entre autres les indépendants et les PME à leur naissance, ainsi que l'aide de la Fondation pour la jeune entreprise (FJE), pour les démarches administratives.

Networking et esprit d'entreprendre

Mais pas de chiffre d'affaires aux multiples zéros sans carnet d'adresses amplement garni. Le Cercle des jeunes entrepreneurs de Belgique, basé à Louvain-la-Neuve, met d'ailleurs le sien à disposition des plus jeunes, comme Loïc. « On s'occupe essentiellement du networking avec les chefs d'entreprise, précise d'emblée Sophie Verhaegen, chargée des relations publiques. Notre organisation s'adresse aussi bien aux étudiants qu'aux entreprises. Nous existons depuis un an et nous comptons déjà 700 membres affiliés, dont onze chefs d'entreprise de moins de 28 ans. » Moyennant cotisation, les jeunes entrepreneurs peuvent donc bénéficier de nombreux contacts, assister aux conférences et suivre plusieurs formations, quel que soit le secteur d'activité.

Un soutien ciblé. Car si de nombreuses aides à la création d'entreprise existent, elles ne concernent pas spécifiquement les plus jeunes : l'âge ne constitue pas un critère pertinent. « Ce serait discriminatoire, justifie la direction des aides aux entreprises de la région de Bruxelles-Capitale. L'âge du chef d'entreprise n'est pas encodé dans notre base de données. » Ces soutiens à l'entreprenariat ciblent plutôt les jeunes entreprises, comme la structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE), agréée par la région wallonne et prévoyant un accompagnement administratif sur mesure pendant deux ans, ou l'aide de préactivité, créée par la région de Bruxelles-Capitale et destinée à couvrir la moitié du coût d'une étude de faisabilité.

De l'avis des professionnels de l'entreprenariat, l'esprit d'initiative et la persévérance incarnent néanmoins les ingrédients indispensables à la recette de la réussite. « Il faut savoir convaincre ses clients, développer un esprit d'entreprendre et pas d'entreprise, répète à l'envi Didier Clarinval, responsable de l'animation transversale de l'Agence de stimulation économique (ASE). Et ne pas confondre : l'esprit d'entreprendre n'est pas une notion économique mais une aptitude à développer toute sa vie, indispensable à tous. Le jeune entrepreneur doit oser malgré le climat de crise économique, tout en se montrant raisonnable, en demandant l'aide de professionnels et des accompagnateurs publics. » Mesurer les risques et rester réaliste. Loïc Mahaux et ses deux millions de chiffre d'affaires ne le formuleraient pas autrement.

David De Matteis

intro

Cela fait plusieurs numéros que l'équipe de rédaction tergiversait sur le bien fondé ou pas d'un débat « Pour ou contre les réseaux sociaux ? » ou « Pour ou contre Internet ? ». Pas assez controversé pour certains, bateau pour d'autres, au cœur de la vie des jeunes pour d'autres encore. Bref, au sein de la rédaction, le débat était plutôt « Pour ou contre un débat sur Internet ? ».

Finalement, le pour l'a emporté et bien nous en a pris puisque nous pouvons aujourd'hui vous présenter deux articles nuancés sur la question. Un article de Michel Berhin, de Média-Animations asbl, qui met en garde contre les risques qu'Internet fait prendre à la protection de la vie privée. L'autre, de Damien Van Achter, vous présente sa vision de cet outil qui peut l'émerveiller mais qu'il s'agit d'utiliser de façon responsable.

Selon la formule consacrée : à vous de vous faire une opinion !

POUR ou CONTRE les réseaux sociaux

Débat

> Les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs



www.colloque-numerique.com

Puisqu'on est jeunes et fous, Puisqu'ils sont vieux et cons*

Quand j'ai découvert Internet, il fallait un cd-rom pour se connecter, la vitesse était de 56 kbit/s et la facturation se faisait à la minute. La première chose que j'ai faite fut de me créer un pseudonyme et d'aller voir si les photos de filles dénudées dont me parlaient mes copains existaient bel et bien. Et elles existaient. Internet avait commencé à révolutionner mon monde. Nous étions en 1995, j'allais avoir 18 ans.

Je fais partie de la génération Matrix, celle qui a succédé à la génération Star Wars. Je ne suis ni ingénieur informaticien, ni codeur. Mais j'aime la technologie car elle modifie l'univers dans lequel je vis, un petit peu tous les jours. J'aime le mouvement, parce que là où il y a du mouvement, il y a de la vie. Imaginez donc mon émerveillement devant l'explosion des conversations, des contestations, des coups de cœur, des colères, des réconciliations, des innovations, des prises de position et des indignations auxquels j'ai le bonheur d'assister au quotidien sur les réseaux sociaux en faisant mon métier de journaliste.

Vous pouvez aussi imaginer le paquet d'insultes, de propos haineux, de fautes d'orthographe, d'égoïsme et de rancœur que je peux voir passer. J'ai d'ailleurs longtemps cru qu'il y avait plus de cons en ligne que dans la réalité. Sauf que le virtuel fait désormais partie intégrante du réel. Et qu'un con reste un con, devant un écran ou accoudé au bar (voire les deux en même temps). Chaque jour des mecs tuent leur femme avec un marteau. Faut-il pour autant en interdire la fabrication et l'usage ? Non. Mais il faut sans doute avoir déjà essayé de construire quelque chose avec un marteau et s'être tapé une ou deux fois sur les doigts pour comprendre tout l'intérêt d'un usage réfléchi de l'outil.

Et bien Internet, c'est pareil.

La technologie et les réseaux s'insinuent en nous, par tous nos pores (ports ?), de plus en plus profondément. Ils sont en train de faire muter notre ADN et, oui, nous sommes sans doute en train de vivre la plus importante accélération technologique de l'Histoire. Un peu comme si l'on découvrait le feu et la péniciline toutes les 10 minutes. Est-ce un bien? Est-ce un mal ? Là n'est pas la question et il y aura toujours quelqu'un pour vous dire que «c'était mieux avant».

Ce qui mérite par contre de retenir notre attention, c'est de veiller à ne jamais céder à la tentation du binaire, du 0 et du 1, dans nos relations avec nos semblables. Si, pour être efficaces les ordinateurs doivent se parler dans ce langage, les hommes ont quant à eux besoin, pour s'épanouir, de pouvoir nuancer le blanc et le noir en différents niveaux de gris. Chacun devra donc développer différents usages de ces nouvelles technologies, selon ses facultés et ses envies, selon son besoin plus ou moins grand de partager avec les autres de vrais morceaux de sa vie. Être soi, c'est réussir à maintenir un subtil équilibre entre toutes les perceptions que nous avons, et que les autres ont, de nous-mêmes. Être responsable, c'est agir en ligne comme on le ferait à table ou dans la rue.

Il n'y a pas de baguette magique et la seule façon d'avancer, c'est de ne pas hésiter à poser des questions. Il n'y en a définitivement aucune qui ne mérite pas d'être posée. Et Michel Berhin, au sein de Media Animation, et d'autres pédagogues vous le diront, les seules bonnes réponses que vous trouverez le seront par vos propres moyens, grâce à vos potes, vos profs ou votre mère, via Google, Facebook ou sur Twitter.

Je n'ai que 34 ans et j'espère que cet article ne fait pas déjà de moi un vieux fou. Ceux qui le pensent n'auraient, de toute façon, qu'à moitié raison !

Damien Van Achter
Journaliste et développeur éditorial chez 22Mars/Owni.fr

* Titre librement inspiré d'une chanson de Damien Saez



www.48fm.com

Du diable, Internet !

Ecrire en contrepoint de l'article de Damien Van Achter n'est pas simple si, comme lui, on est convaincu du bien fondé des nouvelles technologies. Mais il ne faut pas se leurrer : utiliser Internet fait courir des risques… Sans doute faut-il apprendre à vivre avec, en développant des usages responsables et citoyens. Néanmoins, fallait-il, hier, se passer du téléphone ? Et aujourd'hui des réseaux sociaux ? Sans doute que non.

Un article sur les dangers du courrier postal ou les risques d'un coup de téléphone ferait sourire... car ces technologies sont passées dans les usages de telle manière que l'on en a tous une maîtrise suffisante. Et les risques encourus (mais en avons-nous encore conscience ?) sont acceptés, compte-tenu des avantages que ces deux outils de communication nous apportent au quotidien. Qui refuserait les services de la Poste ou du téléphone quand la nécessité s'en fait sentir ? On est même fiers quand, jeunes parents, on assiste aux débuts de nos pupilles, combiné collé à l'oreille : « Allo Papy, tu fais quoi… ? ». Pourquoi alors envisager plus volontiers un article sur les « Dangers de l'Internet », qui n'est finalement qu'un autre outil ? Le début de réponse est évident : ce que l'on connaît mal fait peur ! La nouveauté, c'est toujours déstabilisant. Surtout si l'on prend en compte tout ce qui se dit, et notamment dans les mass médias[1], sur la tendance du moment : les réseaux sociaux… Facebook en particulier ! Du diable, le mot est lâché !

Songez donc… Les services secrets n'auraient même plus besoin de pister les gens, c'est chacun qui, dans un exhibitionnisme naïf, livrerait à la planète entière les côtés les plus intimes de son quotidien. Si un employeur potentiel, ou pire, un pervers mal intentionné, devait nous confronter à la somme des indiscrétions révélées sur la toile[2]… la plupart d'entre nous se retrouveraient dans la peau de Marc L. exhibé dans un article du Magazine « Le Tigre » : tout son profil Google publié… pour lui faire la leçon sur son manque de réserve ! « *Bon annniversaire, Marc. Le 5 décembre 2008, tu fêteras tes vingt-neuf ans. Tu permets qu'on se tutoie, Marc ? Tu ne me connais pas, c'est vrai. Mais moi, je te connais très bien.* [3]».

Pourtant, Marc L. confronté à son portrait numérique ainsi reconstitué n'est pas atterré. Il justifie son usage franc et ouvert de l'Internet en revendiquant le droit de s'exposer et de gérer sa vie publique. Tant qu'à avoir une identité en ligne, puisqu'on est tous des personnes publiques aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, autant construire soi-même sa réputation numérique. Il est donc bien nécessaire d'acquérir la maîtrise technologique d'Internet et des réseaux sociaux, comme hier on a appris à se servir correctement de la poste ou du téléphone (c'était des technologies plus simples, il est vrai !). C'est ce que l'on nomme l'Éducation aux Médias… si, à la maîtrise du fonctionnement, on ajoute surtout une réflexion responsable et critique sur les usages. L'Internet et les réseaux sociaux permettent-ils de tromper les gens ? Oui, bien sûr, comme il peut y avoir de la mystification par téléphone interposé. Y a-t-il intrusion des réseaux sociaux dans la vie privée ? C'est possible, si on ne prend pas garde à ce que l'on publie, si on ne paramètre pas correctement son profil d'utilisateur… Pourtant, ces prudences élémentaires ne suffisent pas, car une fois publiée, toute info (texte, image, son, vidéo…) est aisément dupliquée, republiée dans d'autres contextes à destination de publics qui n'étaient peut-être pas ceux à qui l'on destinait initialement cette « confidence ». Il faut être lucide : si on publie quelque chose par la voie de son ordinateur, il faut être prêt à en assumer la publicité, même involontaire, sur la place numérique publique. Même si chacun dispose d'un droit à la vie privée et s'attendait légitimement au respect de la confidence faite, il ne faut pas perdre de vue que devoir déposer plainte pour manquement à ces principes ne pourrait se faire qu'une fois le tort commis. Autant prévenir en pratiquant de façon réfléchie !

Michel Berhin
Chargé de mission en éducation aux médias à Média Animation ASBL

[1] S'adressant de façon généraliste au grand public, ils travaillent souvent par simplification et dramatisation… Cela fait vendre et cela relaie, en les amplifiant, des peurs collectives… Or, les gens aiment retrouver dans l'opinion publique des échos de ce qu'ils pensent eux-mêmes.

[2] « A l'insu de notre plein gré » selon la formule consacrée et fort à propos ici

[3] Article disponible en ligne : http://www.le-tigre.net/Marc-L.html à propos du n° 28 paru en nov-déc 2008.

Les voix de l'audimat sont impénétrables



Coup de tonnerre dans le paysage audiovisuel belge. Une nouvelle émission de téléréalité fera son apparition dans quelques semaines. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas sur RTL-TVI que sera diffusée The Voice, mais bien sur la … RTBF ! Une nouvelle qui a suscité l'émoi chez certains téléspectateurs.

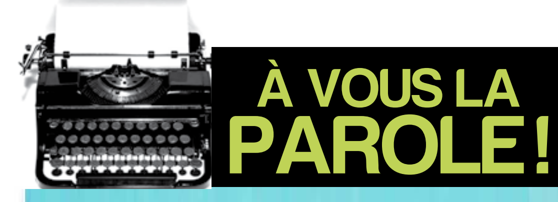
« *Big Brother, on n'aura jamais ça chez nous !* », clamaient en chœur les grands patrons de télévision français en 1999. Le premier show de téléréalité défrayait la chronique aux Pays-Bas, suscitant l'indignation un peu partout ailleurs en Europe. Quelques Loft Story et autres Star Academy plus tard, on constate que ces promesses n'ont pas été tenues. Pire, la téléréalité, déjà omniprésente dans le privé, s'invite maintenant sur les chaînes publiques ! Nos voisins français ont déjà pu découvrir la téléréalité made in France 2 avec *Une semaine sans les femmes*, une show dans lequel les femmes « désertaient » leur village, laissant leur mari se débrouiller avec les tâches ménagères. Si France Télévisions se défendait en évoquant un docu-fiction, la ressemblance avec les programmes des rivaux de TF1 et M6 était flagrante. La Belgique ne reste pas sur la touche : d'ici la fin de l'année, les téléspectateurs belges goûteront aux joies de la Real-Tv grâce à *The Voice*. Ce télé-crochet musical comparable à *La Nouvelle Star* (tiens, ils ont même repris Lio dans le jury…) inaugure une nouvelle page dans la programmation èrtébéenne.

Service public, service compris ?

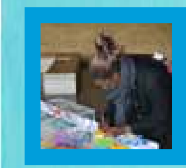
En rachetant le format de *The Voice* à Endemol, déjà « coupable » de crimes télévisuels tels que *Secret Story* et La Ferme célébrités, la RTBF n'a pas réjoui tout le monde. Beaucoup s'interrogent sur la place de telles émissions sur une chaîne censée remplir une « mission de service public ». Un petit coup d'oeil à la Charte de l'identité et des valeurs de la RTBF vaut le détour. On découvre que le groupe « *vise l'enrichissement durable, culturel et citoyen de notre communauté et de ses membres.* » Plus loin, il s'engage à ce que « *ses programmes apportent, dans chacun des domaines de l'activité, de la pensée et de la création, des connaissances qui aident tout être humain à comprendre le monde qui l'entoure.* » Si tous les goûts sont dans la nature, on a quand même du mal à gober qu'un programme comme The Voice puisse véritablement remplir ce contrat.

On comprend en tout cas directement un des grands intérêts de l'émission pour la chaîne en surfant sur son site officiel. Sur la page d'accueil, ce sont deux grandes bouteilles d'une célèbre boisson gazeuse d'Atlanta qui vous accueillent. Et avant chaque vidéo, vous avez droit à un petit spot publicitaire en prime. Nul doute également que le show sera entrecoupé de multiples pubs qui rapporteront certes gros à la RTBF mais l'éloigneront de cette fameuse mission de service public. Si l'on peut comprendre et saluer les efforts qu'entreprend la chaine publique pour rattraper son retard sur son concurrent RTL, doit-on véritablement accepter de voir la chaîne « vendre son âme au diable » ? Il reste à espérer que le public ne tombera pas dans le panneau… ou préférera la version française. Il y a qui dans le jury belge ? Lio et Quentin Mosimann (Star Ac' 7). Et en France ? Florent Pagny et Sharleen Spiteri (Texas). Ah…

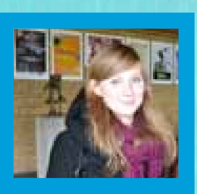
Aurélie Herman



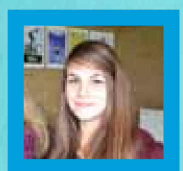
Le Conseil de la Jeunesse a été chargé par la Ministre Huytebroeck de consulter les jeunes sur le Plan Jeunesse, ce plan transversal qui a pour objectif de coordonner les politiques à destination des 12-25 ans. 700 jeunes ont déjà pu donner leurs priorités et proposer des pistes d'action. Voici quelques extraits de leurs recommandations à la Ministre de la Jeunesse…



Vera – 19 ans
Améliorer l'offre des transports en commun pour une meilleure mobilité des jeunes



Manon – 18 ans
Créer sur les campus de toutes les écoles un espace sportif et un centre d'info-sport



Tiffany – 19 ans
Diminuer les coûts d'accès aux lieux culturels et artistiques pour les jeunes.



Giuseppe – 19 ans
Donner des cours d'auto-école dans les écoles et surtout en diminuer le prix



Khephren – 17 ans
Diminuer le coût des loyers pour les étudiants

L'école n'aide pas les délégués de classe



Que ce soit dans les universités, dans les hautes écoles ou dans les écoles secondaires, le rôle du délégué de classe est primordial mais pourtant pas toujours bien défini. Nous avons donc demandé à quelques jeunes de l'enseignement secondaire de s'exprimer sur la question.

Pour Ivan, élève de 17 ans à Liège, « *il est indispensable d'avoir des délégués investis pour le bon fonctionnement du dialogue dans l'école. Un bon délégué de classe doit représenter les élèves, et ne pas prendre son rôle à la légère. L'avis qu'il doit transmettre au Conseil des délégués est celui de la classe et il doit le défendre.* »

Être à l'écoute de tous les avis, informer les élèves sur les décisions et projets de l'école, porter la voix des jeunes auprès des professeurs et de la direction, voilà les qualités d'un bon délégué de classe selon Julien, un élève de 16 ans à Bruxelles : « *Les élèves ont leur mot à dire sur le fonctionnement de l'école. C'est vraiment important qu'ils puissent aussi s'approprier leur lieu de vie et créer un climat dynamique au sein de leur école.* »

Dans l'enseignement secondaire, l'école est tenue d'organiser des élections de délégués dans toutes les classes. Avec le décret Missions, les Conseils de délégués constituent une avancée significative au niveau de la démocratie dans les écoles. Cependant, l'école doit encore relever un grand défi : laisser les jeunes être de véritables acteurs au sein de leur école. Dans ce cadre, le CEF (Comité des Élèves francophones) a comme projet d'informer les élèves sur l'importance, le rôle et les objectifs du conseil des délégués.

Il reste du pain sur la planche…

Que ce soit au niveau des élections, où pendant leur mandat, être délégué de classe prend souvent une allure de parcours du combattant.

Le processus d'élection des délégués laisse encore souvent à désirer dans pas mal d'écoles. En effet, la figure du délégué de classe n'a pas toujours la cote. Il arrive même que celui-ci soit simplement désigné par la classe par faute de candidats et d'intérêt pour l'enjeu. « *Étant donné que quelqu'un doit bien le faire… le délégué est celui qui s'y colle* ». Le CEF veut évidemment dénoncer ce genre de méthodes peu démocratiques et citoyennes.

Au-delà de ce constat, beaucoup de jeunes deviennent aussi délégués parce qu'ils veulent s'activer dans la vie et l'organisation de leur école. Mais très vite, la réalité les rattrape. Combien de jeunes se retrouvent parachutés dans des conseils de participation à devoir s'exprimer sur des sujets délicats voir incompréhensibles, comme des dossiers administratifs aux termes techniques et abstraits ! D'ailleurs, ces conseils passent souvent à côté des réelles préoccupations des jeunes. Trop souvent, les délégués de classe se retrouvent seuls face à leurs difficultés car ils manquent cruellement d'un espace pour développer une réflexion approfondie sur leur rôle et leur utilité.

Le fait est que, dans le système scolaire actuel, l'école envoie des messages contradictoires aux élèves. D'un côté, elle veut donner plus de libertés aux élèves, et qu'ils aient droit à la parole au sein de l'école ; et d'un autre côté, elle donne un cadre extrêmement étriqué dans lequel ils peuvent le faire. Comment ose-t-on parler de liberté d'expression quand un jeune se fait renvoyer de son école pour avoir fait signer une pétition à ses camarades de classe ?

Pour le CEF, l'école n'a pas à craindre que des jeunes aient des choses à dire et puissent avoir une opinion. Ils vivent et évoluent dans l'environnement scolaire pendant plus de 40h par semaine, ils doivent donc avoir le droit de s'exprimer librement dans leur cadre de vie.

Alice Verlinden (membre du CEF)

AGENDA JEUNESSE

Match d'impro par la FBIA (Championnat)
Le Samedi 17 décembre 2011
LAEKEN - Cité culture
Infos : www.fbia.be ou 02/672 93 25

Stage de sensibilisation aux droits de l'enfant pour les 15-20 ans
Du 03 au 06 janvier 2012
LIEGE - Auberge de Jeunesse Georges Simenon
Infos : gregory.jac@cfwb.be ou 02/413.29.44

Formation à l'animation de créations théâtrales collectives (CFA)
Dès janvier 2012
BRUXELLES
Infos : info@cfaasbl.be ou 02/511.25.86

Consultation Plan Jeunesse
Du 15 au 31 janvier 2012
Sur le site **www.conseildelajeunesse.be**
Infos : catherine.demonty@cfwb.be
ou 02/413.29.30

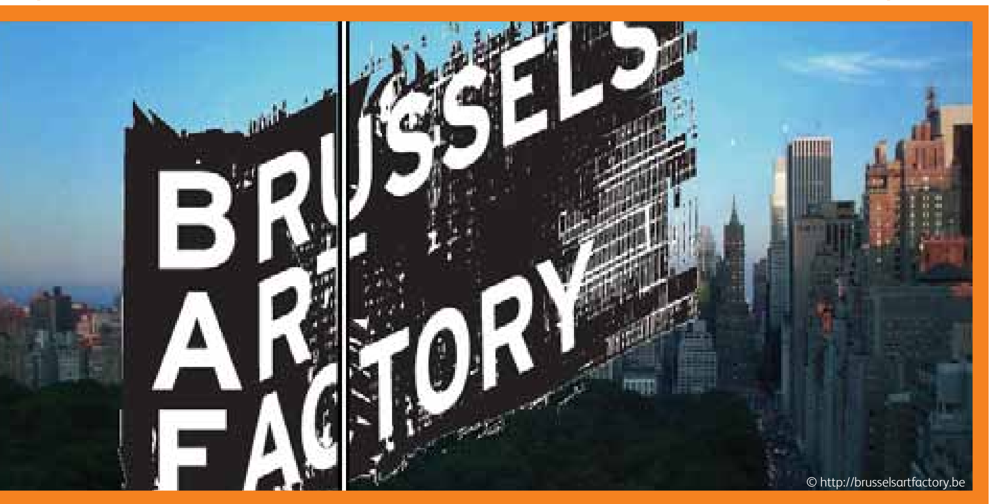
Conférence : "le phénomène des bandes : comprendre et agir " (Université de Paix)
Le mardi 7 février 2012
NAMUR - Bd du Nord, 4
Infos : info@universitedepaix.be ou 081/55.41.40

Projets internationaux Quinoa : soirées d'infos
Du 15 au 23 février 2012
BRUXELLES – LLN – LIEGE – NAMUR
Infos : margot@quinoa.be ou 02/893.08.70

Opération Arc-en-Ciel : récolte de vivres non-périssables pour les associations d'enfants
Samedi 10 et dimanche 11 mars 2012
Infos : info@arc-en-ciel.be ou 02/675.73.11

art

La B.A.F.
Espace collectif de créations multiples



© http://brusselsartfactory.be

La Brussels Art Factory (BAF) est un projet nouveau-né dans le paysage artistique et culturel de la capitale belge. La BAF a pour objectif d'offrir des ateliers et espaces d'exposition permettant aux jeunes artistes de se rassembler et de promouvoir ensemble leurs créations. Pilotée par trois jeunes et soutenue par Smartbe, l'organisation a officiellement ouvert ses portes il y a quelques mois avec une première exposition réunissant déjà une trentaine d'artistes.

Concrètement, la Brussels Art Factory est une organisation qui met à disposition des ateliers pour artistes de diverses disciplines et qui s'occupe également d'organiser des expositions en vue de promouvoir ses locataires. Le projet est né de trois artistes souhaitant trouver une réelle structure de travail et de création. Après trois ans de travail et avec le soutien de la SMartbe, la BAF a désormais ouvert ses portes au 82 rue Coenraets (Bruxelles) comptant déjà une trentaine d'artistes déjà résidents.

Alliant l´Art, la rencontre, la mise en réseau, l´Humain et l´émergence de dynamiques artistiques, la BAF offre une plateforme originale de création, une sorte de hub artistique et culturel permettant aussi la possibilité d'un travail interactif et collectif. L'organisation se définit elle-même comme « un centre de production et de distribution artistique pluridisciplinaire indépendant et apolitique » et se donne essentiellement un rôle de centralisateur et de facilitateur pour ses artistes.

Regroupés autour d'une Charte communautaire, les résidents de la BAF s'engagent à y installer leur atelier sous le signe de « la création, la rencontre, la mutualisation, l'intersection, le respect, l'écoute, la tolérance, la solidarité, la diversité, l'égalité, l'échange, le durable, l'éthique et la dynamique de groupe ».

Priscilla de Radigues

Les artistes de la BAF | design : Doll Mops et Magali Cadelli | mode et stylisme : Sophie Corouge, Gaia Schwarzenberg et Valeriane Tramasure | Musique : Prince Off | peintres et plasticiens : Alexandra Dieu, Angelo Vullo, Art-JJB, Benjamin Gurickx, Clyde Knowland, Coralie van Caloen, Emmy Rudy, Flora Hubot, Jerôme Déser, Marie-Mathilde, Merab Surviladze, Eddy Murangwa Vivier, Nico Dec, Nina Junker | photographie : Alexis Gaillard, Bagrad Badalian, Frame Up, Georges Moleghem, Ilan Weiss, Miguel Moran, Noémie Nicolas, Stephan de Broyer, Wanaga | SFX : Ladiesmonsters | video : Alexia de Ville, Amandine Servranckx, Frédérique de Montblanc, Full Tunes Production, Olivier Jourdain, Squarefish | web edition : Onlit.

Contact : pierre.pevee@gmail.com
BrusselsArt Factory
Rue Coenraets 82 1060 Saint-Gilles, Belgique

concours

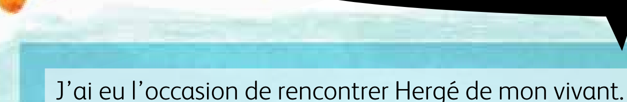
Quand aura lieu le stage de sensibilisation aux droits de l'enfant pour les jeunes ?

À gagner : Un tee-shirt du Conseil de la Jeunesse.
La réponse se trouve dans ce numéro !

Les gagnants seront tirés au sort parmi les réponses correctes reçues à conseil.jeunesse@cfwb.be avant le 28 février 2012.

Résultats du concours Jef n°18:
L'une des mesures sécuritaires dénoncée par le Conseil de la Jeunesse était la proposition d'un stage à l'armée pour les jeunes délinquants

Félicitations à **Christelle** qui a remporté une entrée pour l'exposition be.WELCOME 2



J'ai eu l'occasion de rencontrer Hergé de mon vivant.

La Princesse Astrid *interviewée lors de la sortie officielle du film « Tintin et le secret de la Licorne »*

Radio Contact - 21 octobre 2011

C'est une nouvelle pop star, c'est bon pour la Belgique. Je trouve qu'il est une icône, comme Mireille Mathieu est l'icône de la France. Il est gay, moi je suis lesbienne, c'est formidable, non?

Description **d'Elio Di Rupo** *par le chanteur* **Arno**

La Libre Belgique, 7 décembre 2011



Projet Artistique

BRG

JONATHAN BERGER PHOTOGRAPHE

Eclairagiste de théâtre depuis l'école secondaire, c'est à l'âge où l'on choisit ses études que la photographie s'est imposée à moi, tel un « accident de parcours ». Par la suite, j'ai développé une passion à toute épreuve pour le reportage documentaire. Ce qui m'intéresse, ce sont les gens et raconter leurs histoires. Je prends le temps d'observer et de me faire oublier. Je me considère comme un passeur d'images.

Mes derniers travaux personnels m'ont mené à plusieurs reprises en Inde autour de thèmes aussi divers que l'exil, la tuberculose ou « La Route Gelée ». Je prépare actuellement un sujet sur la renaissance de la ville de Detroit (USA) pour laquelle j'ai récemment eu un coup de cœur. Dès que le financement sera bouclé, je repars en reportage. J'y ai déjà capturé une première série d'images en mai dernier. Elles sont visibles sur mon site Internet 'nouvelle mouture'! Je vous invite à venir vous y perdre…

> www.jonathanberger.be



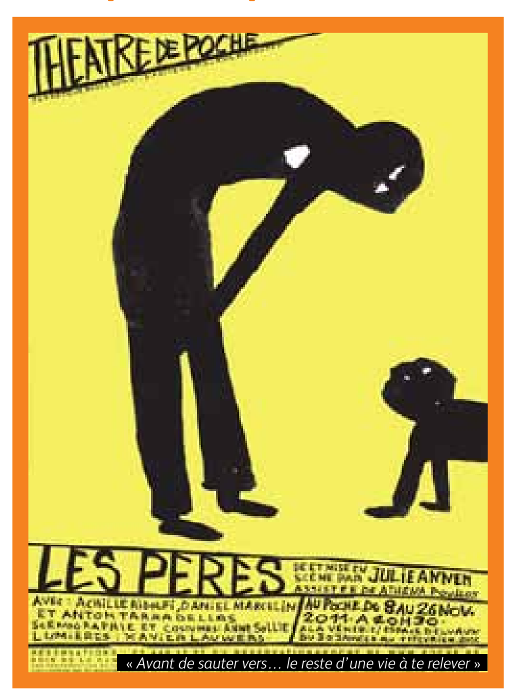






théâtre

Papa qui rit. Papa qui pleure.



Alors si vous l'avez manquée au Poche, découvrez la pièce à l'Espace Delvaux du 30 janvier au 11 février 2012.
Infos et réservations > www.lavenerie.be

Depuis la rentrée, j'ai pris un abonnement au Théâtre de Poche. Un bon moyen d'aller au théâtre de manière régulière, sans avoir à trop réfléchir : les dates sont fixées, le programme choisi… « Y'a plus qu'à ! » Ce mois-ci, l'affiche était consacrée à une pièce de Julie Annen intitulée « Les Pères ».

Trois hommes en scène nous livrent ainsi des confidences, pensées, émotions, questions, incompréhensions, choix et opinions de pères. Pas de censure, il s'agit de dire le « vrai » de la paternité. Les témoignages se suivent, se croisent, s'entremêlent et ne se ressemblent pas.

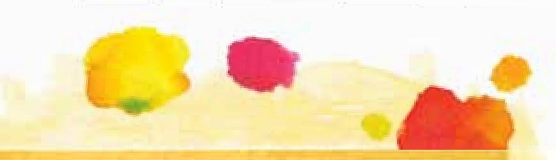
Mon avis sur la pièce ? Je ne suis pas père, certes. Je ne le serai jamais, c'est certain. Mais écouter ces histoires de pères, qu'ils soient papa-gâteau, papa-incompris ou papa-à-distance, ne m'a pas laissée de marbre. Bien au contraire. J'ai ri, j'ai acquiescé, j'ai écrasé quelques larmes mais surtout, surtout, j'ai quitté le théâtre le sourire aux lèvres. Et depuis, je me dis… « Qu'est-ce que j'ai du lui en faire voir, au mien, de père !! ».

Allez faire un tour sur le blog (lesperes.over-blog.com) qui accompagne la pièce pour lire ces dizaines d'histoires de papas ou, vous aussi, y partager la vôtre. Chaque soir, en fin de spectacle, un témoignage est lu par l'un des comédiens.

Quant à la prochaine pièce promise par mon abonnement, elle s'intitule « Invasion »… *Un texte impertinent, politique, drôle, existentiel, haletant et émouvant* (source : www.poche.be).

Et ça, ça promet encore de belles surprises !

Céline Vander Sande



Jef est une publication trimestrielle gratuite du Conseil de la Jeunesse
> **www.conseildelajeunesse.be**

Éditeur responsable
Géraldine Motte
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
conseil.jeunesse@cfwb.be

Rédacteur en chef
Géraldine Motte
02/413.29.41 ou **geraldine.motte@cfwb.be**

Secrétaire de rédaction
Joachim Wacquez
02/413.28.98 ou **joachim.wacquez@cfwb.be**

Ont collaboré à ce numéro
Michel Berhin, Mélisa Blot, Amandine Colin, Gilles Corbiau, Stéphane Culot, David de Matteis, Priscilla de Radiguès, Vanessa Gohy, Aurélie Herman, Delphine Le Maire, Isabelle Letawe, Géraldine Motte, Marina Sargsyan, Damien Van Achter, Céline Vander Sande, Alice Verlinden, Joachim Wacquez.

Illustrations
Patrick Derenne, Tom Grimonpre.

Conception graphique
Abrakam
www.abrakam.com

Mise en page
Jen Berger.

Distribution et abonnements
Lee Baudelet
02/413.29.30 ou **conseil.jeunesse@cfwb.be**
Pour soutenir le projet : 001-1044996-91

Imprimé à 18.500 exemplaires à l'imprimerie Sodimco à Bruxelles.

Avec le soutien du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Culture